

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ****2025-25-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :**Réaménagement Hotel Des Voyageurs – Marché De Travaux**

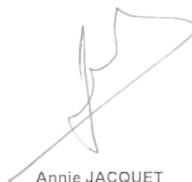
Lors du conseil Municipal du 11 Janvier 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition de l'Hôtel des Voyageurs. Etant propriétaire de ce Bâtiment situé 11 Avenue des Martyrs de la Résistance, nous souhaitons effectuer des travaux de rénovation afin de permettre la mise en gérance de ce Restaurant.

Il convient donc de lancer un marché de travaux afin de réhabiliter l'Hôtel des voyageurs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à lancer et à signer le marché relatif aux travaux de « Réhabilitation de l'Hôtel des Voyageurs ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:31 +0200
Ref:8588844-12897691-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2025-24-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Compte 204 – Subventions D'équipement Versées

Dans le cadre de travaux réalisés par la FDEA sur notre Commune, une participation nous est demandée. Il s'avère que ces dépenses sont à comptabiliser au **compte 204182 – Subventions aux Organismes Publics divers. Bâtiments et Installations.**

Il convient donc de délibérer sur ces dépenses et ce afin d'accorder ces subventions d'équipements à la FDEA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes – FDEA les subventions d'équipements suivantes :

Travaux et études pour extensions des réseaux de communications électroniques – Croix Jarlot pour un montant de **14 443.16 (Travaux : 13 943.16 € + Etudes : 500.00€).**

- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:41 +0200
Ref:8588828-12897671-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ****2025-23-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :**Vote Du Budget Primitif 2025 – Service Eau-Assainissement**

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2025 du service Eau-Assainissement présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Exploitation **540 132.79 €**Section Investissement **369 633.21 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:14 +0200
Ref:8588826-12897669-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ****2025-22-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :**Participation Du Budget Général Au Budget C.C.A.S.**

Afin de d'équilibrer le Budget CCAS, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.
Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Crée** une participation du budget général vers le budget C.C.A.S. afin de financer les dépenses relatives au fonctionnement du C.C.A.S.
- **Fixe** cette participation à hauteur de **8 579.00 €** au titre du budget 2025.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:46 +0200
Ref:8588778-12897601-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2025-21-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Participation Du Budget Général Au Budget Eau Et Assainissement (Pour Les Eaux Pluviales Et Le Fonctionnement)

Vu la note d'information NOR INTB 1718472 du Ministre de l'Intérieur du 18 septembre 2017 qui précise que conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des eaux pluviales reste un service public administratif distinct du service public d'assainissement, considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial. Le service public de gestion des eaux pluviales reste à la charge du budget général.

Afin d'équilibrer le Budget Eau et Assainissement, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Crée une participation du budget général vers le budget annexe eau et assainissement afin de financer les dépenses relatives aux eaux pluviales et au fonctionnement.

- Fixe cette participation à hauteur des dépenses suivantes :
 - les amortissements,
 - les intérêts des emprunts,
 - la sous-traitance,
 - l'achat de fourniture non stockable

Celle-ci s'élève à **125 314.45 €** au fonctionnement du budget Eau / Assainissement 2025.

- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:51 +0200
Ref:8588726-12897527-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ****2025-20-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :**Vote Du Budget Primitif 2025 - Commune**

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2025 de la Commune présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Fonctionnement **2 384 693.12 €**Section Investissement **1 848 379.05 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:26 +0200
Ref:8588646-12897428-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2025-19-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 9 avril 2025

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
-------------------------------------	-------------	--

19	19	17
----	----	----

L'an **Deux mil vingt cinq** et le neuf avril à **18 heures 30**,
le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Halle,
sous la présidence de Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

02/04/2025

Présents :

- Messieurs CHIBANE - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE -
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT

Date Affichage

02/04/2025

Absent(e)s excusé(e)s : M. BRUNEAUX

Pouvoirs : M. MONVOISIN a donné pouvoir à Mme BENZONI
M. POULAIN a donné pouvoir à M. FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s: Mme SZYDLOWSKI

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Vote Des Taux 2025

Madame le Maire explique que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Il n'y a donc plus de taxation de TH sur les résidences principales et les différents abattements de TH sont supprimés.

A partir de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté tous les ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les taux comme suit :

Taxe d'Habitation	16,77 %
Taxe Foncière (Bâti)	54,17 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	52,11 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.04.17 15:08:36 +0200
Ref:8588571-12897328-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre